

Annexe n° 2 : Rappel des mesures barrières et gestes d'hygiène

L'application des règles d'hygiène joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses (grippe saisonnière, coqueluche...) car elle permet de réduire les sources de contamination et leur transmission. L'application de ces mesures est particulièrement importante dans les établissements d'accueil, les jeunes enfants étant une population très exposée au risque infectieux.

Les mesures d'hygiène préventive au quotidien

Ces mesures doivent être appliquées chaque jour, même en dehors d'infection déclarée. Elles concernent locaux, matériel, linge, alimentation et hygiène individuelle. Elles s'appliquent aux enfants et aux professionnels. Dans les établissements, elles doivent être régulièrement expliquées. Les assistants maternels ne doivent pas hésiter à demander conseil aux services de PMI.

Port de masques

Les professionnels de la petite enfance ne doivent pas porter de masques chirurgicaux ou FFP2, ceux-ci étant réservés aux professionnels dédiés à la réalisation de soins. Il a cependant été développé pour l'ensemble des professionnels ayant un contact régulier avec le public une catégorie de **masques non sanitaires. A ce titre, les professionnels des modes d'accueil du jeune enfant pourraient en être équipés. Les modalités de mise à disposition de ces masques sont en cours d'examen. Dans tous les cas, **le port d'un masque complète les gestes barrières et ne les remplace pas.****

Hygiène respiratoire

- Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez ;
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux ;
- Tousser et se moucher dans son coude ;
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage, dans une poubelle avec couvercle.

Hygiène des mains

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes :

- Le matin avant tout contact avec les enfants ;
- Après tout contact avec l'un des parents ;
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas ;
- Avant et après chaque change ;
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué.

Pour les enfants, autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée de l'enfant ;

- Avant chaque repas ;
- Avant chaque sieste ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé.

Usage de solutions hydro-alcooliques :

Il est possible d'utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA) en alternative au lavage des mains à l'eau courante et au savon. L'hygiène des mains par friction avec une solution hydro-alcoolique (SHA) doit être privilégiée sur des mains sèches, non souillées, non poudrées. Les SHA sont efficaces pour la désinfection des mains et doivent être facilement accessibles. Un lavage doux des mains (avec un savon liquide) doit être effectué lorsque les mains sont visiblement souillées.

Dans les établissements et les MAM, les instructions d'hygiène des mains doivent être affichées.

Hygiène des locaux et du matériel :

- Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces avec les produits ménagers usuels.
- Nettoyer tous les jours le matériel utilisé sans oublier les cuvettes de toilette et pots individuels, le matériel de cuisine et les jouets en portant une attention particulière à ceux pouvant être portés à la bouche (plan de change, poignées de portes, tables, chaises, lits et mobiliers permanents).
- Changer le linge dès que nécessaire (bavoirs, draps, gants, turbulettes et serviettes individuelles).
- Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon.
- Aérer régulièrement les locaux.

Organisation générale des activités en cas d'accueil de plusieurs groupes d'enfants de 10 enfants au sein d'un même établissement :

- Ne pas organiser de temps de regroupements des enfants,
- Ne pas organiser d'activités collectives ou de repas communs aux groupes d'enfants,
- Ne mutualiser ni les personnels ni le matériel entre les groupes d'enfants

L'accueil des parents est organisé de manière à limiter les risques de contamination

- Accueillir les parents à l'entrée de l'établissement ou de l'unité d'accueil uniquement.
- Mettre en place une organisation permettant de respecter 1m de distance entre les parents et entre les parents et le personnel (ligne de confidentialité, traçage au sol...).
- Mettre en place une organisation permettant de limiter le temps passé avec les parents (des messages électroniques pourront être envoyés au lieu des transmissions orales habituelles)
- Adopter la salutation distanciée (ne pas serrer la main, ne pas embrasser).

En cas de confirmation d'un cas d'infection au COVID-19 chez un professionnel ou un enfant accueilli, les consignes de nettoyage sont les suivantes :

Entretien des locaux :

- Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols.
- Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :
 - Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique (UU) imprégné d'un produit détergent ;
 - Rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à UU ;
 - Laisser sécher ;
 - Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage à UU différent des deux précédents. A défaut d'eau de javel, le produit utilisé devra être virucide selon la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit).
- Tenue du personnel d'entretien : surblouse à UU, gants de ménage résistants, lunettes de protection (en cas de risques d'éclaboussures de matières organiques ou chimiques), bottes ou chaussures de travail fermées.
- Elimination des bandeaux de lavage avec les DASRI ou selon une filière industrielle spécifique.

Entretien du linge :

Manipuler le linge de l'enfant contaminé avec soin.

- Ne pas le serrer contre soi.
- Le rouler délicatement et l'amener directement à la machine à laver. Si la machine à laver n'est pas au même niveau du bâtiment ou bien si l'accès à la machine nécessite d'ouvrir manuellement plusieurs portes, mettre le linge dans un sac hydrosoluble (de préférence un sac hydrosoluble à faible température) et le fermer. Mettre le sac directement en machine.
- Température de lavage : au moins 60°C pendant au moins 30 minutes.